

**Compléments apportés à la DREAL concernant le dossier de demande
d'examen au cas par cas pour la mise à jour du zonage d'assainissement eaux
usées sur la commune de Saint-Aupre**

N° de référence de la demande : 015499/KK PP

Demande de complément en date du 30/03/2026

- ***Afin d'être instruit au mieux, merci de bien vouloir nous transmettre le schéma directeur d'assainissement établi en 2021 par la Communauté d'agglomération du pays vironnais.***
 - Cf. schéma directeur d'assainissement en PJ
- ***Sur le site du portail de l'assainissement, il est indiqué que la station de traitement des eaux usées de Moirans/Aquantis dont dépend la commune, a une charge en entrée de 75 275 EH et une capacité nominale de 65 500 EH en 2024. La note d'accompagnement du dossier indique en revanche une Steu dimensionnée pour 95 000 EH. Comment s'explique cette différence ?***
 - Cette différence s'explique par les travaux d'extension de la station d'épuration Moirans/Aquantis, aujourd'hui terminés. Ces travaux avaient pour objectif d'augmenter la capacité de la station de 65 500 EH à 95 000 EH.
- ***Des travaux (notamment extension de réseaux) sont-ils envisagés sur la commune pour permettre la réalisation du zonage d'assainissement ? Si oui, où sont-ils localisés ?***
 - Aucuns travaux d'extension du réseau EU ne sont prévus.
- ***Où sont localisés les enjeux environnementaux (périmètre de captage, Znieff, zones humides, tourbières, zones inondables...) sur le territoire communal et par rapport aux zones d'assainissement non collectif/collectif définies ?***
 - Cf. Carte des zones à risque d'inondation et carte des zones à enjeux environnementaux en PJ